

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP1981

Edition du
14 janvier 2013

DANS CE NUMÉRO

La démocratie rongée de l'intérieur (Albert Tille)

Le populisme suisse à la lumière de Todorov

Initiative Minder: le Conseil fédéral entre le marteau et l'enclume (Alex Dépraz)

Le gouvernement devra se livrer à un difficile exercice d'acrobatie lors d'une campagne qui s'annonce musclée

Signer d'un côté, penser de l'autre (Yvette Jaggi)

Officiellement, le «Projet de territoire Suisse» est enfin accepté. Mais les résistances profondes restent vives

Le parcours d'un militant socialiste (Invité: Pierre Jeanneret)

Christian Ogay, «La Sève d'un Hiver», Vevey, L'Aire, 2012, 213 pages (préface de Géraldine Savary)

Liquidités bancaires: des règles insatisfaisantes (Jean-Daniel Delley)

Les banques «too big to fail» menacent toujours les Etats

La démocratie rongée de l'intérieur

Le populisme suisse à la lumière de Todorov

Albert Tille - 13 janvier 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22487>

Après la disparition du communisme, grand rival de la démocratie, la population devait fixer ailleurs ses peurs et ses inquiétudes. L'adversaire repoussoir ce sont les étrangers affirme Tzevetan Todorov qui publiait l'an passé chez Robert Laffont [Les Ennemis intimes de la démocratie](#).

Il est bon de lire ou de relire cet essai au tournant d'une d'année où l'UDC occupe le terrain politique par son avalanche d'initiatives, déposées ou annoncées, sur l'immigration de masse ([DP 1979](#)), les étrangers criminels ([DP 1963](#)), l'internement des requérants d'asile déboutés et la fin des admissions provisoires.

Todorov, historien français d'origine bulgare, constate la montée généralisée du populisme et de la xénophobie en Europe. Les Pays-Bas et le Danemark, considérés pourtant comme des pays ouverts, ne font pas exception, ni la Suisse où «*le parti xénophobe de Christoph Blocher, qui se cache derrière l'appellation Union démocratique du centre, assimile les étrangers aux moutons noirs, et provoque un référendum qui interdit la construction de minarets dans ce beau pays*». Pour l'UDC, l'ABC de la démocratie consiste à donner librement la parole au

peuple. Mais le décompte des voix d'un scrutin ne résume pas la question. Todorov y ajoute les aspects qualitatifs. Un régime démocratique recherche à long terme le bien commun, respecte l'égalité des droits, y compris ceux des minorités. Autant de caractéristiques qu'ignorent les populistes.

«*Je préfère mes proches, il est normal donc que je leur octroie plus de droits et de privilèges qu'aux autres*», estiment les populistes. Cette priorité à l'affect est en contradiction avec la justice, avec l'égalité des droits. En Suisse, les musulmans n'ont pas le droit d'ériger des minarets, même s'ils sont moins élevés et moins bruyants que nos clochers.

Autre caractéristique du populisme: offrir des solutions faciles à comprendre, mais fallacieuses ou impossibles à appliquer. Tous les requérants déboutés devraient être expulsés. Mais ils disparaissent dans la nature si aucun pays ne les accepte.

Les populistes préconisent des solutions immédiates aux problèmes de tous les jours. Lutter contre l'engorgement des transports publics et des routes, contre la pénurie de logements, demande un nouvel aménagement territorial et des investissements dans la durée.

Or l'UDC rejette la révision de la LAT et se contente d'exiger un frein à l'immigration pour résoudre ces problèmes réels. Moins ouvertement, le président du PS use de la même ficelle en soumettant son appui à l'extension à la Croatie de la libre circulation des personnes, à la réalisation de réformes dans le secteur du logement. Or un refus de l'extension de l'accord européen au nouveau membre de l'Union aurait sans doute un effet analogue à l'initiative de l'UDC sur l'immigration de masse.

Pour Todorov, la démagogie, qui consiste à mettre en avant les solutions simples et fallacieuses, est aussi ancienne que la démocratie. Son succès est considérablement amplifié par la télévision. L'information y passe vite. Elle favorise les phrases courtes, les images frappantes et faciles à retenir. Le message politique n'a de chance d'être retenu que s'il est réduit à un slogan mémorable. La télévision favorise aussi la séduction au détriment de l'argumentation. Sans personnalité charismatique, le populisme s'essouffle vite. Si l'on suit Todorov, l'étoile pâissante de Christoph Blocher expliquerait l'amorce du déclin de l'UDC, et sa tentative d'y échapper par son recours hyperactif à l'initiative et au référendum.

Initiative Minder: le Conseil fédéral entre le marteau et l'enclume

Le gouvernement devra se livrer à un difficile exercice d'acrobatie lors d'une campagne qui s'annonce musclée

Alex Dépraz - 13 janvier 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22466>

Le contentieux sur l'exercice des droits politiques au niveau fédéral se développe et ce n'est sans doute qu'un début.

Après l'arrêt du Tribunal fédéral refusant d'annuler le scrutin sur la réforme de l'imposition des entreprises II, malgré des informations erronées données aux citoyens ([DP 1908](#)), et le recours toujours pendant sur le nombre de signatures récoltées par les référendaires contre les accords Rubik ([DP1970](#)), c'est Thomas Minder qui saisit les autorités compétentes. Le sénateur schaffhousois veut empêcher le Conseil fédéral de faire campagne contre «son» initiative au côté d'Economiesuisse et de ses millions.

C'est la traditionnelle [brochure explicative](#) qui sera envoyée aux citoyens en vue des prochaines votations du 3 mars 2013 qui est en cause. Le gouvernement y argumente son opposition à l'initiative contre les rémunérations abusives. Cet avis n'est pas une surprise puisque le Conseil fédéral a d'emblée combattu le texte en lui opposant une révision du droit des sociétés anonymes à titre de contre-projet indirect.

En revanche, lors des [longs débats parlementaires](#), les

Chambres n'ont pu se mettre d'accord sur l'initiative Minder: le Conseil des Etats s'y est opposé tandis que le Conseil national a exprimé un avis favorable.

Si le Parlement avait adopté une recommandation de vote, le Conseil fédéral aurait dû la défendre devant le peuple, fût-ce contre son gré. Ainsi le veulent la hiérarchie institutionnelle - le Parlement étant l'autorité suprême - et [la loi sur les droits politiques](#): celle-ci interdit désormais au gouvernement de prendre des libertés avec la position des Chambres, comme ce fut le cas lors d'une révision de la loi sur le travail en 1996 ([DP 1942](#)).

Cette situation a quelque chose d'artificiel: on se souvient de l'enthousiasme délirant manifesté par Johann Schneider-Amman pour défendre devant le peuple le prix unique du livre voulu par le Parlement et auquel le Conseil fédéral s'était toujours opposé.

De l'avis de Thomas Minder, cette règle a pour conséquence que le gouvernement ne saurait prendre position lorsque le législateur lui-même n'est pas parvenu à se forger un avis: en prônant ouvertement le refus de son initiative, le Conseil

fédéral fausserait la campagne électorale.

Pour des raisons de procédure, les recours annoncés n'ont que peu de chances de succès. Si les votations fédérales peuvent bien être contestées devant la justice depuis 1997 ([DP 1622](#)), les actes du Conseil fédéral, comme les explications officielles, continuent en vertu de la Constitution ([art. 189 al. 4](#)) à échapper au contrôle du Tribunal fédéral.

Dans son arrêt concernant la réforme de l'imposition des entreprises II, la Haute Cour avait habilement contourné l'obstacle en considérant la globalité de l'information fournie aux citoyens et non les seules explications données par le Conseil fédéral, mais elle ne pourrait le faire ici. Il serait judicieux de modifier la loi pour donner au Tribunal fédéral tous les moyens d'exercer son pouvoir de contrôle sur le déroulement des votations fédérales, y compris en contrôlant les actes du gouvernement.

Sur le fond, l'affaire renvoie aux questions non clairement résolues sur la participation plus ou moins active des autorités, et particulièrement celle du Conseil fédéral, aux campagnes de votation: d'un

côté, il faut que les citoyens soient informés de manière aussi complète que possible pour se prononcer; d'un autre côté, la libre formation de leur volonté invite les autorités à s'abstenir de toute influence, ou en tout cas à faire preuve de retenue.

Le rejet dans les urnes en 2008 de [l'initiative de l'UDC contre la propagande gouvernementale](#) n'a pas mis un terme aux polémiques. Quel point de vue le gouvernement peut-il défendre? Avec quels moyens? Les membres du Conseil fédéral peuvent-ils descendre dans l'arène, débattre, ou même *tweeter* ou doivent-ils se contenter des traditionnels exercices de style que sont la conférence de presse et la déclaration télévisuelle et radiophonique? La loi est [presque muette](#), la doctrine divisée et la jurisprudence, restrictive, ne concerne jusqu'ici que des scrutins cantonaux et communaux: à l'aune de

certaines arrêts du Tribunal fédéral, nombre des précédentes campagnes du gouvernement violeraient le droit de vote des citoyens. Là également, les choses mériteraient clarification.

En l'espèce, il paraît difficile de dénier au Conseil fédéral le droit d'exprimer dans la brochure le même avis qu'il a fait valoir lors des débats parlementaires. Curieusement, cette même situation s'est produite à deux reprises l'année dernière sans susciter la polémique. En effet, le Conseil fédéral avait pris clairement position contre les deux initiatives populaires sur l'épargne-logement alors que le Parlement n'avait pas émis de recommandations de vote. Malgré un premier échec sur un résultat assez étriqué, les partisans de ces initiatives ne se sont pas plaints d'un activisme gouvernemental somme toute modéré.

Si la démarche judiciaire de Thomas Minder paraît vouée à

l'échec, elle ne restera pas sans conséquence sur une campagne qui démarre sur les chapeaux de roue. Le Conseil fédéral sera contraint de faire preuve d'encore plus de retenue qu'à l'accoutumée. Il serait choquant que l'appareil d'Etat soit mis au service d'une campagne dans laquelle les millions injectés par les milieux économiques coulent déjà à flots. Cette disproportion de moyens pourrait même renforcer la sympathie dont jouit l'initiative au sein de la population. Pris en tenaille, le gouvernement ne pourra pas participer pleinement à la campagne sous peine de s'exposer à des critiques cette fois-ci plus justifiées.

Tant sur le fond que sur la forme, Thomas Minder joue pleinement son rôle de parlementaire indépendant des pouvoirs et des pressions partisans. Un utile grain de sable dans la mécanique pas si bien huilée des institutions fédérales.

Signer d'un côté, penser de l'autre

Officiellement, le «Projet de territoire Suisse» est enfin accepté. Mais les résistances profondes restent vives

Yvette Jaggi - 13 janvier 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22453>

Quand il s'agit des prérogatives cantonales et des intérêts économiques en matière d'aménagement du territoire, il vaut mieux paraître se contredire que fondamentalement se dédire.

C'est en tout cas l'avis de Pascal Broulis, conseiller d'Etat vaudois en charge des finances et des relations extérieures.

En sa qualité de président de la Conférence des gouvernements

cantonaux, il signe la version remaniée du [Projet de territoire Suisse](#) (PTS) parue en décembre dernier, pour ensuite, dans [Le Matin Dimanche](#) du 6 janvier 2013, écrire toute l'aversion et les craintes que lui

inspire ce projet centralisateur, générateur d'arbitraire, «étranger au terrain démocratique» de ce pays où «il ne peut prétendre s'imposer».

Certes, Pascal Broulis est bien placé pour éviter la confusion faite encore récemment par l'un des directeurs du Centre patronal vaudois. Par simple égarement idéologique ou volonté de désinformation, [Jean-Hugues Busslinger](#) attaquait une ancienne version du PTS, établie en novembre 2010 en vue de la «consultation tripartite» auprès des associations représentatives des cantons et des collectivités locales. Ces organisations ont obtenu un sensible assouplissement du projet, de sorte que la version remaniée a été approuvée entre septembre et décembre dernier par le Conseil fédéral, la Conférence des gouvernements cantonaux, l'Union des villes suisses et l'Association des communes

suisses.

Mais, en bon Vaudois et en grand argentier cantonal, Pascal Broulis reste méfiant. Il observe que le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) veut prendre en compte les objectifs et stratégies du Projet de territoire Suisse pour la définition des futures zones d'allègements fiscaux. De manière générale, la Berne fédérale risque d'appliquer le critère de conformité au PTS à tous les projets d'aménagements territoriaux et d'infrastructures lourdes. Par ailleurs, les fonds – fédéraux notamment – pourraient manquer pour mener de front le développement des agglomérations, de la mobilité, des équipements collectifs, des collaborations transfrontalières, etc. Or, aujourd'hui déjà la [situation financière des villes vaudoises](#) s'avère préoccupante.

Autant dire que le Projet de

territoire Suisse, dont l'histoire remonte à une dizaine d'années et la première version à 2005 ([DP 1822](#)), ne fait pas encore l'unanimité, surtout pas dans les chaumières fédéralistes, particulièrement nombreuses en Valais, en Pays de Vaud et dans les Rhodes-Intérieures appenzelloises.

Dans la perspective lointaine d'un PTS enfin mis en œuvre, un pas devrait être franchi le 3 mars prochain avec l'approbation en votation référendaire de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, révisée sous la pression de l'initiative populaire pour le paysage, [conditionnellement retirée](#). Mais là aussi, rien n'est acquis.

Diable, il s'agit de rente foncière ([DP 1970](#)), de zones à bâtir, de plans directeurs à réviser périodiquement. Et là, l'idéologie, les intérêts privés et les besoins collectifs forment un mélange explosif.

Le parcours d'un militant socialiste

Christian Ogay, «La Sève d'un Hiver», Vevey, L'Aire, 2012, 213 pages (préface de Géraldine Savary)

Invité: Pierre Jeanneret - 13 janvier 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22476>

Les récits de vie prolifèrent et sont de valeur fort inégale. Celui de Christian Ogay, [La Sève d'un Hiver](#), est à la fois attachant et intéressant.

Sans doute pourra-t-on reprocher à ce livre de manquer quelque peu de

colonne vertébrale (le lien entre ses différents chapitres n'est pas toujours évident): l'auteur l'a-t-il consciemment voulu à l'image de la vie, diverse et foisonnante, comme le suggère sa couverture? Mais rendons compte plutôt de ses évidentes qualités.

On relèvera la capacité du narrateur à restituer l'ambiance d'un lieu et d'une époque. Ogay est né en 1933 dans le quartier de Montchoisi à Lausanne: de ce quartier sous-gare, il esquisse une sociologie reposant sur les différents types d'habitat. Il

souligne avec pertinence les différences entre, d'une part l'atmosphère des années d'avant-guerre, encore marquées par le vécu de la crise, par une culture traditionnelle, un esprit paysan et un militarisme ambiant, et d'autre part celle des Trente Glorieuses, avec leur ivresse de consommation, l'avènement de la voiture, de la TV, etc.

Par une série de fines touches, il fait revivre des habitudes aujourd'hui disparues: ainsi l'écoute quasi religieuse de Radio-Sottens, la tradition de la paie versée aux employés et ouvriers en espèces, ou encore la file d'attente devant les bureaux de vote, les jours de scrutin.

Son destin individuel, évoqué par ailleurs avec beaucoup de pudeur, c'est-à-dire la construction d'une vie d'homme et de militant, avec ses doutes (notamment en matière religieuse) et ses convictions, s'inscrit dans ce contexte. Et c'est bien sûr sa longue activité au sein du Parti socialiste vaudois qui nous intéresse ici au premier chef.

Christian Ogay, sans écrire une histoire exhaustive du PS (laquelle attend toujours son auteur!), en restitue cependant des pans entiers, sans doute oubliés par de nombreux membres chevronnés, et inconnus des jeunes militants. On relèvera en particulier les pages consacrées à l'influence,

sur la Jeunesse socialiste des années soixante, de prestigieux orateurs français souvent issus du parti socialiste unifié (PSU) ou de *France-Observateur*. Parmi eux, André Philipp et André Gorz qui ont marqué de leur empreinte intellectuelle une génération de militants, dans le PS et hors de celui-ci. Et qui se souvient encore de la série de conférences, devant un public de JS (dont Ogay fut le président avant Pierre Aguet), de Gaston Cherpillod, d'Henri Guillemin évoquant Jean Jaurès, d'Arthur Maret et de Jules Humbert-Droz sur l'histoire du socialisme international?

C'est à la presse du parti que Christian Ogay s'est surtout consacré. Dès 1961, il collabore au journal *Le Peuple - La Sentinelle*, qui disparaîtra hélas dix ans plus tard. Le chapitre 11 de son livre, intitulé «*Domaine Public, quelle aventure!*» intéressera particulièrement les lecteurs de cet hebdomadaire.

Ils corrigeront d'eux-mêmes un petit lapsus: DP est né le 31 octobre 1963, et non en 1953 (p. 91)! L'auteur ne cache pas avoir ressenti «*un gros coup au cœur*» lorsque, le 23 décembre 2006, s'interrompt la parution du journal sur papier. Il n'est pas le seul à avoir ressenti l'absence physique palpable de DP comme un manque. Il lance enfin un appel à l'écriture d'un travail de licence ou de doctorat universitaire qui porterait sur ce journal: qui relèvera le défi?...

En participant à DP, Ogay définit implicitement sa propre ligne politique. Il le fait aussi explicitement: «*Tranquillement libertaire, mon socialisme compte sur l'évolution progressive des mentalités et des mœurs. Référence française, je suis girondin et pas jacobin. Référence russe, je préfère Bakounine à Lénine*» (p. 78). Et encore: «*Mon modèle social est scandinave, là où s'organisent des formes démocratiques et participatives de l'Etat-providence*» (p. 157).

Le livre parle également des numéros de *Jeunesse socialiste* et du bulletin lausannois *Coup d'œil*. Même s'il «*revendique la paternité*» de ce dernier, il faut noter que Christian Ogay fait toujours preuve d'une exemplaire modestie. Celle-ci n'est pas le fait de tous les hommes politiques (même socialistes...) à l'*ego* parfois surdimensionné.

En bref, au travers de ce livre certes un peu hétéroclite, où se côtoient l'évocation d'amitiés (parfois brisées, comme celle avec Jacques Chessex), d'aspects de sa vie familiale ou professionnelle au service des élèves handicapés ou en difficulté, les réflexions personnelles parfois suscitées par des lectures stimulantes, les souvenirs sur l'histoire du parti socialiste, sa Jeunesse, sa presse, Christian Ogay nous donne un bel exemple de vie d'homme au service d'un idéal.

Liquidités bancaires: des règles insatisfaisantes

Les banques «too big to fail» menacent toujours les Etats

Jean-Daniel Delley - 13 janvier 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22499>

Le [Comité de Bâle](#), unanime, a assoupli son projet de recommandation relatif aux liquidités dont doivent rapidement disposer les banques pour faire face à une crise. Si les grands établissements financiers tirent une fois de plus leur épingle du jeu, c'est au détriment de la stabilité du système financier et de l'économie réelle.

Les banquiers centraux et les régulateurs financiers des 27 principales puissances financières de la planète, dont la Suisse, ont donc considérablement élargi la définition des liquidités, ces actifs facilement négociables. Au *cash* et aux emprunts d'Etat, ils ont ajouté les actions et les obligations ainsi que certains emprunts hypothécaires. Par ailleurs, ils ont repoussé de 2015 à 2019 le délai imparti pour se doter de ratios de liquidités à court terme.

Ce n'est pas la première fois que le Comité de Bâle recule sous la pression des milieux bancaires, officiellement préoccupés par un niveau d'exigence dont ils prétendent

qu'il raréfierait le crédit et plomberait la croissance, mais qui en fait réduirait leurs profits immédiats. En 2010 déjà, le forum international de la supervision bancaire avait rabattu ses propositions en matière de fonds propres. Le séisme provoqué par la faillite de Lehman Brothers en 2008 semble ne plus trop préoccuper les autorités, plus attentives à préserver les positions de leurs champions bancaires qu'à remettre à leur place des géants susceptibles de faire trembler les Etats et l'économie.

N'oublions pas que les standards édictés par le Comité de Bâle ne sont que des recommandations qui doivent encore être concrétisées dans les droits nationaux. Ainsi les exigences en matière de fonds propres devaient entrer en vigueur au début de cette année. Or actuellement seuls l'Australie, le Japon, le Canada et la Suisse les ont adoptées. Les deux principales puissances financières de la planète, les Etats-Unis et l'Union européenne, traînent les pieds. Et le niveau des fonds propres exigés - 9,5% des

actifs à risque selon Bâle III, 19% pour UBS et Credit Suisse - n'est pas suffisant: pour mémoire, Lehman Brothers disposait de 11,5% de fonds propres au moment de sa chute.

Pour [Simon Johnson](#), ancien chef économiste du Fonds monétaire international, une nouvelle crise financière ne peut être évitée à moins de 20 à 40% de fonds propres, non pas sur les actifs à risque, mais sur l'ensemble des actifs. Une telle exigence, ajoute-t-il, assurerait la solidité du bilan des établissements et abaisserait leur prime de risque sur le marché des capitaux.

En somme, il faudrait offrir le choix aux banques susceptibles de mettre en péril l'économie et les finances des pays qui les abritent. Soit elles réduisent leur voilure de manière à faire faillite sans que la collectivité ne soit contrainte de se porter à leur secours; soit elles constituent des fonds propres beaucoup plus élevés qui les dissuadent des jongleries risquées et les protègent contre une crise.

Index des liens

La démocratie rongée de l'intérieur

http://www.laffont.fr/site/les_ennemis_intimes_de_la_democratie_&100&9782221129524.html

<http://www.domainepublic.ch/articles/22290>

<http://www.domainepublic.ch/articles/21273>

Initiative Minder: le Conseil fédéral entre le marteau et l'enclume

<http://www.domainepublic.ch/articles/17261>

<http://www.domainepublic.ch/articles/21652>

http://www.ch.ch/abstimmungen_und_wahlen/01253/02505/index.html?lang=fr&download=M3wBPgDB/8ull6Du36WenojQ1NTTjaXZnqWfVp7Yhmfnapmmc7Zi6rZnqCkkIV2g3x7bKbXrZ6lhuDZz8mMps2gpKfo

<http://www.parlament.ch/f/dokumentation/dossiers/abzockerei/Pages/default.aspx>

http://www.admin.ch/ch/f/rs/161_1/a10a.html

<http://www.domainepublic.ch/articles/19652>

<http://www.domainepublic.ch/articles/2748>

<http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a189.html>

<http://www.admin.ch/ch/f/pore/va/20080601/det533.html>

http://www.admin.ch/ch/f/rs/161_1/a10a.html

Signer d'un côté, penser de l'autre

<http://www.are.admin.ch/themen/raumplanung/00228/00274/index.html?lang=fr>

<http://lecercle.bleublog.lematin.ch/archive/2013/01/06/en-territoire-inconnu-ne-regne-que-l-arbitraire.html>

http://www.letemps.ch/Page/Uuid/02979940-47ca-11e2-95ba-e0b841a2518f/Le_Projet_de_territoire_Suisse_un_r%C3%A8glement_qui_ne_dit_pas_son_nom#.UOliSbbKNzc

<http://www.letemps.ch/Page/Uuid/d3baa8b8-4aeb-11e2-93bc-ff7beafe98fd%7C2#.UOmdq7bKNzc>

<http://www.domainepublic.ch/articles/10105>

<http://www.pronatura.ch/news-reader-mc-franzoesisch-vollstaendig/items/linitiative-pour-le-paysage-sera-re-tiree-sous-condition>

<http://www.domainepublic.ch/articles/21641>

Le parcours d'un militant socialiste

<http://www.editions-aire.ch/details.php?id=1722>

Liquidités bancaires: des règles insatisfaisantes

<http://www.finma.ch/f/finma/internationales/gremien/basel/Pages/default.aspx>

<http://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/konjunktur/Warum-die-Banken-wieder-Grenzen-ueberschreiten-werden/story/28108379>